



NETWORK SPECIALIST

## Conditions générales "Sauvegarde Synology"

### 1. Préambule

Les conditions générales régissent l'ensemble des obligations et des droits qui lient les parties. Ces conditions générales forment un contrat et seront appelées, le « contrat ». Wifx Sàrl, ci-après appelé « Wifx », est une société fournissant un service de sauvegarde distante vers un serveur NAS Synology virtuel privatif situé au Data Center de Lausanne (World Trade Center). Wifx fournit également la configuration nécessaire au bon déroulement de la dite sauvegarde réalisée par le biais d'une connexion Internet ou d'une ligne dédiée. Est appelé « client », la personne physique ou morale qui souscrit à un abonnement de sauvegarde distante. En cas de perte par le client des informations figurant dans son propre NAS Synology (incident technique, vol, sinistre, ...), le client pourra récupérer les données qui auront été sauvegardées depuis son NAS virtuel. Ce contrat remplace tous les documents, offres, e-mails, etc. qui auraient pu être échangés entre Wifx et le client en vue de la signature du contrat. Le client reconnaît explicitement qu'aucune information reçue verbalement n'est en contradiction avec les stipulations de ce contrat et avec les éventuels documents et informations qui lui ont été communiqués par Wifx ou son représentant.

### 2. Validité du contrat

L'acceptation de l'offre établie par Wifx ou le règlement du montant de la facture signifie l'acceptation des présentes conditions générales.

### 3. Durée du contrat

La durée minimale d'un abonnement « sauvegarde Synology » de Wifx est de 12 mois, à moins qu'une durée minimale supérieure ait été convenue entre Wifx et le Client.

A tout moment Wifx et le Client peuvent convenir, sans devoir respecter de forme particulière, de prolonger la durée minimale du contrat en cours ou d'y ajouter une nouvelle période de durée minimale déterminée.

En cas de résiliation, les frais d'installation ne sont pas remboursés. Le contrat peut moyennant un préavis de 30 jours, être résilié par écrit pour la fin d'un mois, au plus tôt toutefois pour la fin de la durée minimale du contrat. Chacune des parties pourra mettre fin au contrat de plein droit et avec effet immédiat, en cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations. Dans ce cas, la décision de mettre fin au contrat doit être communiquée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant la violation contractuelle concernée. Sera notamment considéré comme manquement grave, le non-respect des obligations du client stipulées à l'article 5 ou le défaut de paiement après son échéance. En cas de résiliation anticipée du contrat pour une raison imputable au client, celui-ci sera tenu de payer immédiatement à Wifx le solde dû.

### 4. Obligations de Wifx

En contrepartie du respect par le client de l'ensemble de ses obligations telles qu'elles résultent de l'application du contrat, Wifx s'engage à assurer les prestations présentées en préambule et précisées aux articles suivants.

#### 4.1 Configuration

##### 4.1.1 NAS virtuel

Le NAS virtuel est configuré directement par Wifx au sein d'un serveur physique primaire du Data Center. Wifx se charge de rendre le NAS virtuel disponible au travers d'une interface web (HTTP/HTTPS) par internet ou par routage interne (ligne dédiée).

##### 4.1.2 Sauvegarde

La configuration peut être effectuée par Wifx à distance (selon liste de prix séparée), sur le NAS Synology du client. Wifx fournit au client une adresse IP distante ainsi qu'un nom d'utilisateur et un mot de passe pour l'accès au NAS virtuel. Si le client le souhaite, il peut lui-même effectuer la configuration nécessaire au bon déroulement de sa sauvegarde. Une fois la sauvegarde configurée, celle-ci s'effectuera sans autre intervention de Wifx ou du client, suivant la programmation établie.

##### 4.1.3 Notification

Wifx se charge, lors de la première configuration, de paramétrer les notifications par e-mail sur le NAS du client. Celles-ci seront configurées de façon à ce que Wifx soit averti par ce biais, uniquement en cas de problème lors de la sauvegarde. Une sauvegarde effectuée correctement ne sera pas notifiée.

### 4.2 Information et formation

Lors de la mise en place de la sauvegarde, Wifx s'occupe d'informer le client des différents réglages effectués sur son NAS. Une formation immédiate du personnel utilisateur est dispensée par Wifx concernant la récupération des fichiers depuis le NAS virtuel en cas de besoin. Après formation de l'utilisateur, ce dernier pourra télécharger lui-même, sans l'aide de Wifx, via sa connexion jusqu'au NAS virtuel, les fichiers éventuellement perdus.

### 4.3 Maintenance et accès aux données

Wifx s'engage à assurer, pendant toute la durée du contrat, la maintenance de sa propre plate-forme de sauvegarde. Sur le site du client, Wifx n'assure pas de visites périodiques de contrôle ; les interventions de maintenance sont effectuées sur demande du client, en cas d'anomalie de fonctionnement. La maintenance du logiciel Synology installé chez le client est subordonnée au respect par ce dernier de ses obligations relatives aux conditions d'utilisation du logiciel, telles qu'elles sont définies à l'article 5 de ces conditions générales.

### 5. Obligations du client

Le client s'engage à :

- a. Utiliser le logiciel de sauvegarde Synology dans des conditions conformes à son usage et à signaler à Wifx sans délai toute détérioration de l'installation ou de l'un de ses éléments constitutifs qu'il pourrait constater.
- b. Ne pas modifier la configuration de la sauvegarde Synology faite par Wifx de quelque façon que ce soit ainsi qu'à veiller à ce que l'accès au NAS virtuel distant soit constamment opérationnel (alimentation, accès internet, ...)
- c. Ne pas divulguer les informations de connexion fournies par Wifx telles que l'adresse IP, le nom d'utilisateur ou le mot de passe du NAS synology distant.

Le client reconnaît que l'éventuel défaut de fonctionnement de sa connexion Internet n'est en aucun cas de la responsabilité de Wifx. Si celle-ci est fournie par Wifx, se référer au CGV de l'abonnement internet concerné. Dans tous les cas, Wifx ne sera pas responsable en cas de problème de sauvegarde. Le client est par ailleurs parfaitement conscient

du fait que la sauvegarde de données ne peut avoir lieu que si cette connexion fonctionne convenablement. Le coût de la connexion entre le client et les serveurs de Wifx, connexion étant indispensable pour que la sauvegarde puisse être effectuée, reste intégralement à charge du client et n'est en aucune manière inclus dans la redevance due à Wifx pour ce service spécifique. Le client certifie sincère et véritable l'ensemble des informations communiquées à Wifx au terme des présentes conditions et s'engage à informer Wifx dans les plus brefs délais en cas de modification d'une quelconque de ces informations. Le client s'engage à utiliser la configuration mise à disposition uniquement dans le cadre de sa société. Il est de la responsabilité du client d'effectuer régulièrement des tests de récupérations de données du serveur de Wifx afin de s'assurer qu'en cas de perte de données, il puisse reconstituer le(s) fichier(s) perdu(s).

## 6. Garantie

Wifx garantit que le service défini dans le préambule sera fourni avec toute la diligence et la compétence raisonnablement requises afin de s'assurer que toutes les données transférées sur le serveur de sauvegarde seront disponibles pour récupération. Wifx ne donne aucune garantie en ce qui concerne le logiciel qu'elle n'a pas fourni dans le cadre de ce contrat, ou qui ont été modifiés ou adaptés, sans son accord, par des personnes autres que les techniciens de Wifx. Wifx exclut toute garantie expresse ou implicite non stipulée dans ce contrat.

## 7. Propriété et responsabilité

Le NAS virtuel, bien que dédié au client, reste propriété de Wifx.

Wifx ne sera pas tenu pour responsable en cas de défaillance de la sauvegarde ou du système de notification si le client a lui-même modifié la configuration de celle-ci, de quelque manière que ce soit. Toute modification (planification, partages sauvegardés) devra être expressément demandé à Wifx.

Le client informe Wifx des partages présents sur le NAS qu'il souhaite sauvegardé à distance. Wifx ne sera donc pas tenu responsable dans le cas où un fichier/dossier perdu à récupérer ne ferait pas partie d'un des partages programmés dans la sauvegarde lors de la première configuration.

La responsabilité de Wifx, par sinistre, est limitée aux dommages directs et/ou prévisibles subis par le client et au montant de l'indemnité versée par l'assurance. Wifx ne sera en aucun cas tenu d'indemniser d'éventuels dommages, de quelque nature que ce soit, résultant :

- des dérangements causés aux logiciels et/ou matériel du client qu'elle n'a pas fournis dans le cadre de ce contrat
- d'anomalies de fonctionnement du NAS du client occasionnées par des modifications ou des adaptations apportées à ce NAS par des personnes autres que Wifx ou ses sous-traitants, et ce sans l'accord de Wifx
- de la connexion internet choisie par le client et/ou du non-fonctionnement de cette même ligne.
- des données localisées sur le NAS du client à sauvegarder, qui n'auront pas été sélectionnées par le client pour être sauvegardées sur le NAS virtuel de Wifx
- de la non-légalité du contenu des données sélectionnées par le client pour être sauvegardées sur le serveur de sauvegarde distant.
- de la perte du nom d'utilisateur et/ou mot de passe du client, permettant de récupérer les données sauvegardées depuis le NAS virtuel
- de tout fait qui peut être démontré comme étant indépendant de la volonté de Wifx. Wifx n'intervient ni dans les relations contractuelles éventuelles entre le client et les autres utilisateurs du réseau Internet, ni dans les relations entre le client et son fournisseur d'accès Internet.

Wifx ne donnera pas d'accès physique au Data Center ou aux serveurs contenant les données du client. Seul l'accès distant sera possible.

## 8. Confidentialité

Wifx assure que les données stockées dans notre Data Center le sont de façons individuelles et strictement confidentielles. Chaque NAS virtuel fonctionne de façon indépendante, répartie sur plusieurs machines physiques. Chaque NAS virtuel a sa propre configuration ainsi que son propre utilisateur et mot de passe. La liaison entre le NAS du client et le NAS virtuel est faite, soit via un tunnel sécurisé (VPN), soit via une ligne dédiée avec un routage interne sans possibilité d'accès par internet.

Chacune des parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder confidentiels les informations et documents fournis par l'autre partie dans le cadre de l'exécution de ce contrat. Les obligations de confidentialité des parties l'une envers l'autre resteront en vigueur même après le terme du contrat.

## 9. Modalités de paiement

Le prix d'ensemble des prestations de Wifx, représente notamment le paiement d'une quote-part de ses frais de commercialisation, de ses frais de personnel qualifié chargé de l'installation, la formation et la maintenance, de ses frais d'achat et/ou de financement de l'installation auprès d'un organisme tiers, de ses frais de sauvegarde de données, de ses frais de gestion administrative et comptable. Les factures sont établies selon contrat et payable dans les 10 jours. En cas de non-paiement à l'échéance des factures, le client accepte d'ores et déjà un intérêt sera facturé. Le non-paiement d'une facture après le deuxième rappel donnera lieu de plein droit à la rupture du contrat à charge du client telle que décrit dans le troisième paragraphe de l'article 3. Wifx aura le droit souverain tant que toutes les sommes des factures ne seront pas payées et pourra suspendre l'accès du client au serveur de sauvegarde. Même si le client n'a plus accès à ses données, dans la mesure où Wifx gère la conservation et la protection des données informatiques du client, Wifx facturera au client la totalité du service.

## 10. Notifications

Sauf mention contraire, toute notification nécessaire ou autorisée dans le cadre de ce contrat devra se faire par écrit postal, par envoi e-mail ou être remise en mains propres, à l'adresse respective des parties. Tout changement des coordonnées de l'une des parties doit être promptement communiqué à l'autre par e-mail.

## 11. Modification de prix et des conditions générales

Toute modification des tarifs sera annoncée au client, via courrier électronique, avec un préavis de deux mois. Les changements éventuels de tarifs donnent droit à une résiliation avec effet immédiat de la part du client. Les modifications éventuelles ou actualisations des conditions générales peuvent être consultées en tout temps sur le site de Wifx (<http://www.wifx.net>) et sont annoncées par courrier électronique à l'adresse de contact de chaque client. Le client s'engage à les consulter, afin de se tenir au courant des modifications éventuelles; ces modifications ou actualisations sont opposables à tous les utilisateurs dès leurs communications.

## 12. For juridique et droit applicable

Le for juridique est à Yverdon-les-Bains. Le droit applicable au présent contrat est le droit suisse.